



**MUNICIPALITÉ  
1045 OGENS**

Ogens, le 7 novembre 2019

Au Conseil Général  
de la commune de et à  
1045 Ogens

**PREAVIS MUNICIPAL no 4 / 2019  
CONCERNANT LA DEMANDE D'OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 646'000.- POUR  
L'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La Municipalité d'Ogens a mandaté le bureau Jaquier-Pointet en octobre 2015 pour l'étude d'un projet de modification des carrefours et aménagement d'itinéraires piétons dans la zone village. A cela est venu s'ajouter l'aménagement des arrêts de bus, des portes d'entrée du village et des itinéraires piétons le long des routes de Thierrens et Prahins.

**Situation**

Le projet concerne la RC 414 BP (base – principale), la RC 433 IL-S (intérêt local – secondaire), ainsi que la RC 418 IL-S (intérêt local – secondaire) en traversée du village, selon plan de localisation ci-dessous.

Le nombre de véhicules/jour (TJM) en 2015 était de (source : geo.vd.ch) :

- 850 vhc/jour pour la RC 414 BP sortie Prahins, pour un total de 20 camions/jour (TJM<sub>PL</sub>) ;
- 1350 vch/jour pour la RC 414 BP sortie Bercher, pour un total de 55 camions/jour (TJM<sub>PL</sub>) ;
- 1300 vhc/jour pour la RC 433 IL S, pour un total de 70 camions/jour (TJM<sub>PL</sub>) ;
- 850 vhc/jour pour la RC 418 IL S, pour un total de 10 camions/jour (TJM<sub>PL</sub>) ;

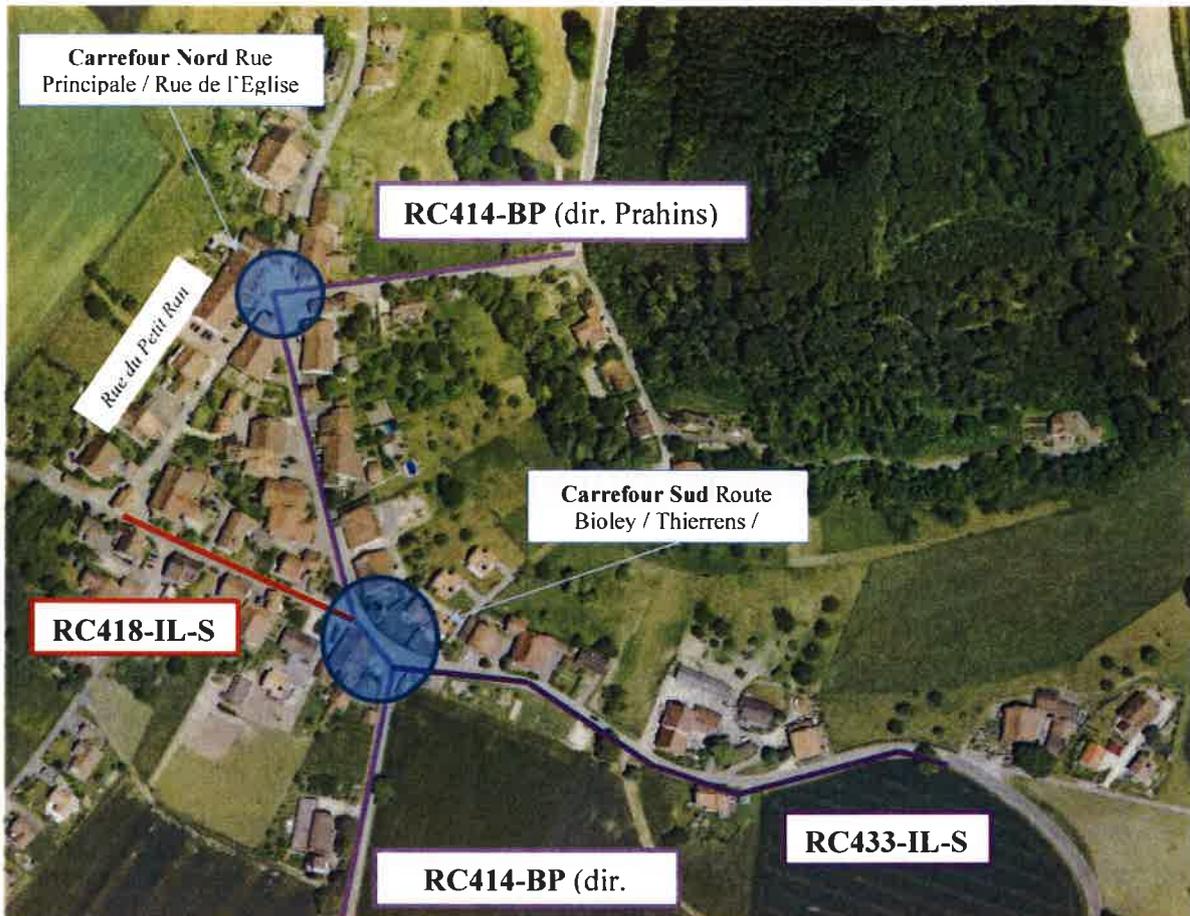


Figure 1 - Plan de localisation du projet

Le secteur concerné par le projet comporte plusieurs enjeux :

Le **carrefour Sud** (RC 418 / RC 414 / RC 433), actuellement régi par une priorité de droite, n'incite pas à une modération du trafic (route rectiligne, carrefour large).

Le **carrefour Nord** (RC 414 / Rue de l'Eglise) ne comporte aucun aménagement, ni pour faciliter le trajet des piétons, ni celui des véhicules. Qui plus est, de nombreux véhicules s'engouffrent dans la rue du Petit Ran, au lieu de suivre le tracé de la RC.

Aucun trottoir n'existe actuellement dans le village, rendant ainsi difficile le cheminement des piétons en direction des arrêts de bus. Ces trajets sont, qui plus est, surtout empruntés par des écoliers.

La RC 433 IL-S possède deux arrêts de bus sur chaussée, utilisés par des bus articulés de 18 mètres (cadence de 3 par heure). Ces arrêts ne possèdent pas de zone d'attente sécurisée pour les usagers et sont situés à proximité directe du carrefour Sud ce qui les rend dangereux.

### Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet en traversée du village d'Ogens sont :

- Réaménager les deux carrefours situés sur la RC 414 BP afin de délimiter clairement des espaces piétons et véhicules.
- Créer des cheminements piétons les plus sécuritaires possibles en aménageant des trottoirs sur certains tronçons et en créant des bandes piétonnes jusqu'aux quartiers situés aux extrémités de la zone village.

- Mettre aux normes les deux arrêts de bus, ainsi que sécuriser les zones d'attente des usagers. Cela permettra également d'installer ces infrastructures sur le domaine public et plus sur des parcelles privées.

### Ouvrages projetés

#### **Carrefours**

##### Carrefour Nord : Rue Principale / Rue de l'Eglise

Le projet prévoit le rétrécissement du carrefour grâce à l'aménagement de deux zones piétonnes. La première aux abords de la maison de Commune (parcelle 1). La seconde aux abords de la parcelle 22 dont l'habitation existante est située en limite directe du bord de chaussée.

Des zones de pavés franchissables permettront de rétrécir visuellement le carrefour, sans compromettre la giration des véhicules lourds qui pourront emprunter ces zones.

Les zones piétonnes permettront également de mettre en valeur la fontaine existante, notamment par la plantation d'un arbre ainsi que dissuader les véhicules de transit de passer par la rue du Petit Ran, non adaptée à ce type de trafic (route de quartier, arrêt du bus scolaire). Ces zones permettront également le passage sécurisé des piétons entre le trottoir projeté, la rue du Petit Ran et la rue de l'Eglise.

##### Carrefour Sud : Route de Bioley-Magnoux / Thierrens / Bercher

Le projet prévoit l'aménagement d'un décrochement horizontal de la chaussée créant ainsi une légère sinuosité à l'approche du carrefour, sur l'axe Bioley – Thierrens.

Le passage des voitures et des véhicules lourds et/ou articulés est assuré pour chacun de ces carrefours aménagés.

#### **Trottoirs**

Trois trottoirs principaux seront créés : le premier le long de la route de Bioley-Magnoux (RC 418), le second le long de la rue Principale (RC 414) et le dernier le long de la route de Thierrens (RC 433).

Les gabarits des trottoirs ont dû être adaptés aux espaces disponibles, pour certains assez exigus en raison de murs et habitations situés à proximité directe du bord de la chaussée. Les gabarits projetés sont :

##### Route de Bioley-Magnoux (RC 418)

Trottoir franchissable : de hauteur max 3 cm, de largeur 1.30m à 1.50m.

Gabarit projeté de la chaussée : 4.70m avec rétrécissement local à 4m au niveau des parcelles 15 et 16 afin d'augmenter le gabarit du trottoir à cet endroit particulièrement dangereux.

##### Rue Principale (RC 414)

Trottoir franchissable : de hauteur max 3 cm, de largeur 1.40m à 1.70m.

Gabarit projeté de la chaussée : 5.50m avec un rétrécissement local à 5 m au niveau de la parcelle 2 afin d'augmenter le gabarit du trottoir à cet endroit particulièrement dangereux.

##### Route de Thierrens (RC 433)

Trottoir franchissable : de hauteur max 6 cm et abaissement à 3cm aux droits des accès privés, de largeur 1.50m au minimum.

Gabarit projeté de la chaussée : 5.50m avec un rétrécissement à 4.80m au niveau de l'arrêt de bus.

Les trottoirs seront aménagés de manière à permettre une circulation des piétons fluide et lisible.



#### **Arrêts de bus**

Les arrêts de bus existants, de type II selon la norme SN 640880, sont situés à proximité directe du carrefour Sud et ne comportent pas de zone d'attente suffisamment sécurisée sur le domaine public.

Le projet prévoit le déplacement des arrêts de bus d'environ 50 mètres à l'Est en direction de la sortie du village. Ils pourront accueillir les bus articulés de 18 mètres circulant actuellement sur la ligne Thierrens-Bercher.

Le projet prévoit de créer un arrêt de bus dit « bloquant » avec un gabarit de chaussée de la RC 433 IL-S à 4.80m (gabarit autorisé pour le croisement de 2 voitures à 30 km/h avec trottoir infranchissable selon norme VSS 640 201). Cet aménagement permettra d'empêcher les voitures de dépasser le bus quand ce dernier sera arrêté et ainsi améliorer la sécurité des usagers.

#### **Portes d'entrée**

Le projet prévoit l'aménagement de 4 portes aux différentes entrées de la localité, soit :

##### Porte d'entrée Bercher :

Une porte d'entrée composée d'un rétrécissement central sera créée à l'entrée Sud de la localité. Au droit du rétrécissement, la largeur de la chaussée sera de 5.00m. Les bordures de route seront franchissables. Ce décrochement sera complété par un marquage au sol de type pépite ainsi que par une arborisation.

Le volume des arbres permettra de marquer fortement l'entrée de la localité. Accompagnées du marquage au sol, les plantations permettront de mettre en valeur le décrochement horizontal et auront un effet modérateur sur le trafic.

##### Porte d'entrée Thierrens :

Une porte d'entrée composée d'un léger décrochement horizontal sera créée à l'entrée Est de la localité. Au droit du décrochement, la largeur de la chaussée sera de 5.50m. Les bordures de route

seront franchissables. Ce décrochement sera complété par un marquage au sol de type pépite, situé légèrement plus à l'Est du décrochement.



#### Portes d'entrée Bioley-Magnoux et Prahins:

Concernant les entrées Nord et Ouest, une porte d'entrée composée d'un marquage au sol de type pépite sera créée. Ces deux entrées possèdent déjà une configuration propice à la modération (route étroite, proximité d'un virage importante, présence de bâtiments en bordure de route) et ne nécessitent ainsi pas de mesure plus importante.

#### **Eclairage public**

Les routes et les zones du village touchées par ce projet sont toutes éclairées de manière conforme et donnent entière satisfaction. Il n'est ainsi pas prévu, dans le cadre de ce projet, de modifier l'éclairage public.

#### Démarches réalisées

Le dossier a été présenté le 30 mai 2016 à la DGMR, MM. Müller et Yanef. Il a également été présenté le 12 juin 2017 à Car Postal, M. Monne.

M. Müller, voyer des routes, a à nouveau analysé certains points le 20 juillet 2017.

Le projet a été adapté suite à ces différents contacts et aux remarques émises.

Un dossier a été déposé le 6 octobre 2017 aux Services de l'Etat pour examen préalable. En date du 26 février 2019, la Municipalité a reçu de la Direction générale de la mobilité et des routes un préavis positif avec certaines modifications à apporter néanmoins.

Après avoir réfléchi sur ces modifications, un projet adapté a été déposé pour examen complémentaire le 8 avril 2019 et la Municipalité a reçu un préavis positif des Services de l'Etat le 16 mai 2019.

### Emprises sur les parcelles privées

Le projet prévoit des emprises sur plusieurs parcelles privées. Il s'agit des 9 parcelles suivantes :

- Parcelle 12 (M. et Mme Baufrière)
- Parcelle 14 (M. Grossenbacher)
- Parcelle 15 (M. Goumaz)
- Parcelle 362 (M. et Mme Dirheimer)
- Parcelle 179 (M. Riond Jean-Philippe)
- Parcelle 91 (Mme Riond Fanchette, M. Riond Jean-Luc, Mesdames Klima, Paccaud et Romanens)
- Parcelle 342 (M. et Mme Russi)
- Parcelle 233 (M. et Mme Lambelet, M. Rosset et Mme Bourloud)
- Parcelle 230, propriété de la Commune d'Ogens.

Ces emprises sont nécessaires pour garantir la sécurité des aménagements pour la circulation piétonne. En effet, ces mesures auront pour effet d'obtenir une largeur de trottoir minimale pratique, permettant le croisement facilité entre piétons. Elles permettront également de créer une zone d'attente convenable et sécuritaire pour les usagers des transports publics.

Une convention entre la Commune et les propriétaires touchés sera établie et la mise en place de servitudes permettra de régulariser la situation d'un point de vue cadastral. Par ailleurs, des relevés de terrain ont été effectués de façon à garantir que les emprises du projet sur les aménagements extérieurs (clôtures, haies, etc.) des propriétaires soient réduites au minimum.

### Prochaines étapes

- Adoption du projet par le Conseil général
- Mise à l'enquête publique
- Appel d'offres des travaux et adjudication des travaux
- Réalisation des travaux dès 2020

### Coûts estimés

- |  |               |
|--|---------------|
| • Travaux de génie civil et marquage routier :         | CHF 470'000.- |
| • Divers et imprévus :                                 | CHF 48'000.-  |
| • Honoraires (étude, appel d'offres et surveillance) : | CHF 67'000.-  |
| • Frais administratifs :                               | CHF 15'000.-  |
| • TVA :  | CHF 46'000.-  |

Le coût total du projet de sécurité routière pour notre Commune s'élève donc à **CHF 646'000.-**.

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL D'OGENS

- Vu le préavis municipal N° 4/2019 ;
- Oui les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

- D'adopter le projet d'amélioration de la sécurité routière dans la Commune ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 646'000.- ;
- De financer ce projet par la trésorerie courante ainsi que par un emprunt maximum de CHF 400.000.- aux meilleures conditions du marché.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Muriel Dauphin



La Secrétaire :

Patricia Lavanchy

Annexe : plan de situation


**Modification des carrefours et aménagement des itinéraires piétons**  
 Plan de situation

2




-  Chemin piéton
-  Voie cyclable
-  Route



Plan à l'échelle 1:500 consultable au bureau du greffe aux heures d'ouverture.